

LYON-EXPOSITION

MONITEUR HEBDOMADAIRE DES EXPOSANTS

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE

✦ J. LYONNET, Rédacteur en chef. ✦

✦ Secrétaire de la Rédaction, LAURENT CHAT ✦

ADRESSER toutes les communications à M. LAURENT CHAT Secrétaire de la Rédaction.	ADMINISTRATION ET RÉDACTION LYON — 79, rue de la République, 79 — LYON Les Bureaux du Journal sont ouverts de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures. RÉDACTION de 1 à 3 heures.	ABONNEMENTS LYON et le RHÔNE, un an 8 fr. DÉPARTEMENTS » 9 » ÉTRANGER (Un. post.) » 10 » <i>Les Abonnements partent du 1^{er} Septembre 1893.</i>
--	--	---

SOMMAIRE : Les Travaux (J. Lyonnet). — La Monographie de la soie (L. C.). — Règlement annexe. — Comité de Paris. — Chronique de l'Exposition (Laurent Chat). — L'Exposition et la Presse. — Echos de l'Exposition. — Les Pâtisseries-Confiseurs. — Chronique des Expositions.

LES TRAVAUX

L'Exposition de 1894 marche avec une telle rapidité qu'on est tout étonné, au bout d'une semaine écoulée, de voir presque achevées les constructions dont on n'avait pas encore aperçu les fondations.

Il y a huit jours, on commençait à peine à couvrir le palais principal et déjà M. Descotes, le charpentier chargé de ce soin, a placé plus de la moitié des voliges de la toiture, et sur cette ruche monstrueuse M. Guicherd pose le zinc dès que le dernier clou est enfoncé dans une solive.

La construction métallurgique n'avance pas avec moins de rapidité. De toute la partie annulaire il reste à peine un quart à achever; les pannes, élevées simplement par deux cordages, viennent l'une après l'autre, sans effort, prendre leur placé, et quelques rivets les ont rapidement assujetties.

L'auvent commence à se poser et relèvera un peu l'aspect extérieur qui eût paru trop bas. Enfin, M. Descotes a déjà placé la charpente du campanile qui surmonte le dôme et qui porte la hauteur de l'édifice, de 110 mètres à 122, sans parler du paratonnerre de 14 mètres qui domine le tout.

A côté du palais principal, on pose le couronnement de la haute cheminée nécessaire aux chaudières qui produiront la force motrice.

A quelques pas de là, voilà le pavillon de la presse et celui des postes et télégraphes, dont les murs n'attendent plus que la toiture, et qui seront couverts avant le 15 septembre.

Un peu plus loin se dresse la galerie des Beaux-Arts, de 102 mètres de long, tout en fer. Les fermes, dont plus de la moitié sont placées, proviennent de l'Exposition de Paris de 1889; moins légères que celles du

palais principal, cette merveille des ateliers de MM. Patiaud et Lagarde, elles ont peut-être côté un plus artistique, plus ouvragé: on a voulu tempérer le poids par le style.

C'est M. Brissaud fils qui est chargé de monter ces fermes, de même que celles du palais des Arts Religieux, lesquelles attendent, couchées dans l'herbe à peu de distance, qu'on les dresse sur les fondations déjà bâties.

C'est encore M. Brissaud qui montera les fermes, de même provenance, du palais de l'Agriculture, derrière le palais principal, sur l'emplacement du parc aux daims: les terrassements de cette construction sont commencés.

On voit que tout le vaste espace des anciennes pelouses sera bien employé et que le visiteur n'aura qu'une faible distance à parcourir pour entrer d'un palais dans un autre. Les espaces vides seront remplis par la foule de pavillons qui serviront aux expositions particulières.

L'horticulture et la floriculture serviront de trait d'union entre le palais de l'Agriculture et les magnifiques serres du Parc, de sorte que les amateurs, en admirant les merveilleux produits de la flore tropicale, nos palmiers, nos orchydées, nos camélias et nos azalées, ne s'apercevront pas qu'ils ont quitté l'enceinte de l'Exposition.

Si maintenant nous revenons vers l'entrée du Parc et que nous entrons dans l'allée du Lac, de nouvelles constructions s'offrent à notre vue. L'Exposition coloniale se dessine.

Les galeries du palais de l'Algérie s'élèvent en façades, laissant entre elles une cour spacieuse avec jardins et eaux jaillissantes comme dans toutes les habitations orientales. Au fond se bâtissent les murs de l'exposition officielle de l'Etat. En arrière sont déjà dressées les fermes du hall où les exposants apporteront leurs produits.

Le palais de la Tunisie se construit éga-

lement, et plus loin celui du Tonkin; mais on n'en est encore qu'au gros œuvre et il ne serait pas possible, d'après ce que l'on voit, d'en préjuger le plan d'ensemble.

Entre ces palais, les colonies seront représentées par une foule de petites industries, café maure, concert tunisien, etc.

Plus loin et du même côté, c'est le pavillon de la Guerre, un panorama, un ballon captif, des villages entiers d'indigènes, etc., etc.

Mais nous avons pris pour règle de n'indiquer à nos lecteurs que l'état des travaux, au fur et à mesure qu'ils s'élèvent; nous ne leur parlerons des mille attractions qui se préparent que lorsque nous les aurons vues s'élever.

J. LYONNET.

LA

Monographie de la Soie

MARDI dernier, au Palais du Commerce, s'est tenue une réunion des Fabricants de soieries, Marchands de soies, Teinturiers, Imprimeurs, Apprêteurs, etc..., dans laquelle les résolutions les plus importantes ont été prises.

Cette assemblée générale était présidée par M. Piotet, assisté de MM. Armandy, Gindre, Gonindard, Bachelard.

Tout d'abord, la réunion a décidé d'établir, à notre Exposition, une *Monographie de la Soie en action*.

Cette Monographie, qui présentera au public la suite complète des opérations dont la soie est l'objet depuis son origine jusqu'à sa transformation en tissus, offrira un intérêt immense, tant pour l'Exposition que pour les fabricants eux-mêmes.

Elle donnera un cachet particulièrement

original à notre Exposition soyeuse, qui ne doit pas être la réédition pure et simple de ce que l'on a vu aux Expositions de Paris, Vienne, Chicago, etc.

Voici les diverses parties qui diviseront cet atelier-modèle, dont la profondeur sera de 5 mètres et la longueur de 61 mètres.

1° *Magnanerie*, Education, Décoconage.

2° *Filature de cocons*, Bassines.

3° *Moulinerie de la soie*, Organsins et Trames.

4° *Teinture en flottes*, Barques, Essoreuses.

5° *Devilage*, Mécanique ronde, Banque longue.

6° *Ourdissage*, Pliage, cannetage.

7° *Lisage* de dessins.

8° *Tissage*, Métiers à bras et mécaniques, tulles, rubans, etc.

9° *Apprêts*, Cylindrage, etc.

Mais cette merveilleuse installation ne marchera pas sans frais. En effet, il ne s'agit pas de montrer au public, comme dans un musée, les *résultats* de différentes étapes, mais bien de lui faire passer sous les yeux la marche ininterrompue des transformations.

Aussi, les classes 15 et 16 du Comité de patronage et d'organisation ont-elles présenté un devis très soigneusement établi des dépenses probables. Ce devis approximatif s'élève à la somme de 44,000 francs, ainsi réparties :

1° *Emplacement*, 300 mètres carrés.

Le groupe V, par suite de diverses considérations, a été amené à compter qu'il n'aurait à déboursier que..... 9.000 »

2° *Outillage*, magnanerie, claies, bassines, purgeuses, batteuses, fileuses, moulins à organsins, à trames, à poils,

purgeoirs, barques de teinture, essoreuses, dévidoirs ronds, longs, cannelages, ourdissoirs à mains et mécaniques, pliage de dessins, tissage, métiers à bras et métiers mécaniques, métiers à tulles, à rubans, à lacets, à galons, matériel d'apprêts, de cylindrage, etc..... Mémoire.

3° *Matières premières*, soies, cotons, tissus, teintures.... Mémoire.

4° *Installation de l'outillage*, force motrice..... 10.000 »

5° *Personnel ouvrier*..... 25.000 »

On estime que la mise en marche de tous les appareils nécessitera la présence de 30 personnes au moins, soit pour 125 jours environ, un total de 4,750 journées à 5 francs, en moyenne.

Total approximatif... 44.000 »

L'*Outillage* et les *Matières premières* ne sont notés que pour mémoire, MM. les Fabricants se sont imposé le nouveau sacrifice de fournir l'un et l'autre; à cela ils ont mis cette condition : c'est que la Chambre de Commerce, sur le crédit de 250,000 francs qu'elle accorde aux exposants lyonnais, leur réserve 25,000 francs et que la Ville mette 20,000 francs à leur disposition.

N'oublions pas d'ajouter que la Monographie aura le concours assuré du *Laboratoire* et de la *Condition des Soies*.

En l'état, il nous paraît que la Ville a le devoir absolu d'encourager cette idée par un appoint pécuniaire. Il faut que la Cité-Mère de la Soie puisse présenter une Exposition telle que les visiteurs en soient éblouis et qu'elle affirme, aux yeux des

chissant le Rhône.

Les ascenseurs mettent en communication les quais de la Saône et du Rhône. Au pied du viaduc Saint-Laurent, arrive une ligne de tramways, venant de Perrache, par l'avenue des Ponts, le boulevard des Hirondelles, de la Part-Dieu, des Brotteaux et du Nord. Enfin, un autre tramway relierait deux viaducs et mettrait en communication la Croix-Rousse et Fourvière.

Le total des dépenses est évalué à 13 millions.

Le total des recettes nettes à 900.000 fr. par an, soit environ 7 0/0 sur l'ensemble de l'opération.

Seulement il y a un tout petit cheveu : le Syndicat n'est pas aussi sûr des recettes qu'il l'est des dépenses, et il réclame de la ville, du département, de l'État, une garantie d'intérêt de 4 0/0, formant une subvention annuelle de 288.000 francs.

En compensation, au bout de soixante ans, il abandonne à la ville, les viaducs, leurs accessoires et leurs dépendances.

étrangers, que Lyon est toujours au premier rang pour le travail, le bon goût et l'initiative.

Ajoutons que cette Monographie de la Soie sera probablement complétée par l'installation de Métiers à fabriquer le tulle, les galons, etc., et il sera curieux de voir le tulle, cette étoffe si légère, si gracieuse, si fraîche, sortir d'un métier énorme, sévère et massif, du poids approximatif de 5,000 kilos.

* *

Le commerce des soies écruées organisera une exposition collective analogue à celles qu'il a faites dans les différentes expositions qui ont précédé la nôtre; il s'appliquera surtout à présenter un ensemble complet de toutes les matières premières soyeuses en tous les genres qui se vendent sur le marché international de Lyon.

* *

Quant à l'exposition des *tissus*, elle sera divisée en deux parties :

1° Il y aura d'abord une *vitrine mosaïque* qui comprendra les plus beaux spécimens de toutes les fabriques de Lyon. L'étalage serait donc composé d'échantillons des produits de chaque fabricant arrangés de façon telle que l'effet d'ensemble sera seul recherché. Il y aura bien le nom, sur chaque étoffe, du fabricant; mais ce dernier n'a qu'un but : faire abstraction de sa personnalité au profit de la collectivité.

Il faut que les étrangers partent sous cette impression qu'ils ont vu et admiré la plus belle collection d'étoffes soyeuses qui se puisse imaginer; il faut qu'on ne redise partout que le nom de Lyon — non celui de M. X... ou de M. Z... quand on parlera de cette vitrine mosaïque qui sera vraisemblablement le *clou* de l'Exposition lyonnaise.

Ce n'est pas sérieux.

D'une part, on sent bien que le Département et l'Etat ne sont là que pour mémoire. C'est à la ville seule, qu'à l'expiration de la concession au bout de soixante ans, revient l'entière propriété du système. C'est donc la ville, on le devine aisément, qui aura seule à supporter le poids de la garantie d'intérêt.

D'autre part, le chiffre de 4 0/0 est beaucoup trop élevé et aboutit à des résultats fantastiques.

Cette garantie d'intérêt ne porte que sur le coût des deux viaducs, évalués l'un à 2.700.000, l'autre à 4.500.000, ensemble à 7.200.000.

Or, si l'on admet qu'elle fonctionne pendant soixante ans, on trouve que la ville aura payé aux auteurs de ce projet, la somme de *dix-sept millions deux cent quatre-vingt mille francs*, presque trois fois le prix des viaducs. Cette somme est même supérieure de quatre millions au coût total de l'entreprise (13 millions).

C'est-à-dire que la ville aurait beaucoup plus d'avantages à faire exécuter pour son propre compte le projet dont elle deviendrait

Chronique Lyonnaise

Lyon-Exposition venait à peine de paraître, indiquant sa ligne de conduite au sujet des grands travaux lyonnais, qu'il recevait sous la forme de deux brochures, la confirmation de sa théorie. Ces deux brochures concernent les viaducs de Fourvière et de Saint-Laurent, et dans la dernière, relative à un nouveau réseau de tramways, l'auteur, M. Perignon, déclare en grosses italiques que « le tronçon de Perrache au Parc de la Tête d'Or, suivant la ligne des boulevards, pourrait être mis en circulation pour l'Exposition.

Puisqu'il se présente le premier, examinons donc ce projet du Syndicat Fourvière-Saint-Laurent.

Il consiste, dans ses lignes essentielles, à créer deux viaducs, celui de Fourvière, joignant les deux plateaux, et celui de Saint-Laurent, partant de la Croix-Rousse et fran-

Indépendamment de cette vitrine mosaïque, MM. les Fabricants en organiseront une autre où les maisons seront classées par quartiers. C'est dans celle-ci que chaque fabricant devra rivaliser de génie et d'émulation pour frapper les regards par la plus riche collection.

La vitrine-mosaïque aura cet avantage immense de réunir un plus grand nombre de fabricants, parce qu'ils ne seront pas tenus d'y consacrer un grand nombre d'étoffes, mais quelques-uns de leurs produits les plus remarquables. D'autre part, n'ayant pas le souci, le trac de l'organisation, de l'étalage d'une vitrine spéciale, beaucoup de fabricants qui auraient hésité à exposer individuellement acceptent très volontiers de figurer dans la vitrine-mosaïque, dont l'arrangement sera confié à une commission de personnalités compétentes.

Nous espérons que la Chambre de Commerce favorisera l'une et l'autre de ces Expositions : il y va de l'intérêt et de l'honneur de notre cité.

La réunion s'est terminée après que le bureau eût proposé à l'assemblée de faire une démarche individuelle auprès de tous les fabricants lyonnais pour avoir leur avis et pour recruter leurs adhésions : soit à la vitrine mosaïque, soit à la vitrine individuelle, soit aux deux à la fois.

L. C.

ON DEMANDE

à une bonne maison de pâtisserie de se charger de la fabrication de brioches de Paris, à l'Exposition même. On fournirait un four modèle.

S'adresser aux Bureaux du journal, de 1 h. à 3 heures.

immédiatement propriétaire, alors même qu'elle n'en tirerait aucun revenu.

Or précisément, cela ne serait pas vrai, car elle pourrait toujours louer pour deux ou trois cent mille francs, et cela pour la durée de temps qu'elle voudrait, l'usage de sa ligne ferrée, de ses docks. Ce serait une recette éternelle de ses budgets.

Je sais bien que le syndicat auteur du projet, affirme que la garantie serait absolument illusoire et que l'entreprise pouvant se suffire à elle-même, la ville, le département et l'État, n'auraient rien à risquer.

C'est une plaisanterie qui rappelle assez les promesses faites aux souscripteurs d'actions nominatives dans les sociétés financières. Les recettes doivent toujours être telles que les actionnaires n'ont à craindre aucun appel nouveau. Régulièrement, six mois après, on appelle le deuxième quart, et c'est naturel, car si l'on n'avait pas prévu en avoir besoin, on aurait émis un capital moindre.

La vérité, c'est que quand une ville ou un particulier prennent un engagement, il ne

RÈGLEMENT ANNEXE

Nous avons publié, dans les n^{os} 1, 2, 3, 4 et 5 de ce journal, le Règlement général de l'Exposition; un Règlement annexe vient d'y être ajouté. Nous donnons ci-dessous la teneur de ce Règlement, qui complète et modifie le précédent.

ARTICLE PREMIER

Le règlement général de l'Exposition de Lyon sera modifié conformément au présent règlement pris par l'Administration municipale, en vertu de l'article 11 du règlement général, et accepté par M. J. Claret, concessionnaire.

ARTICLE II

Il est institué un Comité de patronage et d'organisation nommé par l'Administration municipale et composé de membres représentant l'Etat, le Département, la Ville de Lyon, la Chambre de commerce et la grande industrie.

Le comité donnera son avis sur toutes les questions intéressant la conduite et l'organisation de l'Exposition.

ARTICLE III

Le comité d'organisation et de patronage se divise en groupes et classes. Il est présidé par le Maire de Lyon, et les travaux de chaque groupe sont dirigés par un président spécial.

ARTICLE IV

La Direction générale de l'Exposition est exercée par un Conseil supérieur composé des présidents et de deux délégués de chaque groupe. Ce conseil est lui-même représenté par un bureau permanent de sept membres siégeant à l'Hôtel de Ville et à qui est confiée l'exécution de ses décisions.

La Direction générale s'adjoindra le personnel nécessaire; ce personnel sera soumis à la nomination du Maire de Lyon.

La direction de l'exploitation sera exercée par le concessionnaire, entrepreneur général, qui s'adjoindra un commissaire général, un

doit pas y avoir d'illusion possible, si l'on demande à un particulier une action de 500 fr., il doit s'attendre à être obligé de les verser. De même quand une ville est sollicitée d'offrir une garantie d'intérêts, le premier de ses devoirs est de dire que, pendant toute la durée de son engagement, LA GARANTIE FONCTIONNERA INTÉGRALEMENT. Elle ne peut pas et elle ne doit pas se placer à un autre point de vue.

Quelle que soit, du reste, la bonne foi des concessionnaires, il est évident que s'ils demandent une garantie d'intérêts, ce n'est pas dans le simple but d'augmenter les difficultés d'obtention de leur concession. C'est qu'ils prévoient qu'ils peuvent en avoir besoin. La Ville ne peut faire preuve de moins de prévoyance.

Pour notre part, nous serons toujours adversaires, en principe, des garanties d'intérêt et quelle que soit l'utilité des projets, nous les combattons toujours quand ils s'adresseront à la Ville, c'est-à-dire à l'ensemble des contribuables, pour assurer à des capitaux privés un revenu certain. C'est un marché de dupe

secrétaire général de l'exploitation et le personnel nécessaire.

ARTICLE V.

La Direction générale a pour principales attributions les rapports avec les pouvoirs publics, les chambres de commerce, la publicité, la correspondance, les renseignements d'ordre général, les congrès, l'organisation intérieure de l'Exposition, les classements, les rapports avec le jury, etc.

ARTICLE VI

Le Directeur de l'exploitation, concessionnaire général, devra organiser pendant l'exécution des travaux et la durée de l'Exposition des bureaux spéciaux pour fournir aux exposants et autres intéressés tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin. Il devra se conformer aux avis de la direction générale, et il devra en outre installer sur le lieu des travaux un bureau spécial où lui seront notifiés les ordres de service et les communications de l'administration.

ARTICLE VII

La surveillance générale de l'Exposition appartiendra à la Ville de Lyon; le contrôle de l'exploitation, l'approbation des plans et devis de la construction, l'exécution des décisions de la direction générale seront confiés à un Délégué municipal.

Un délégué municipal adjoint sera chargé de la vérification et du contrôle financier de l'exploitation conformément au cahier des charges.

ARTICLE VIII

Le comité de patronage et d'organisation remplira à Lyon les fonctions de comité d'admission et de classement. Il sera institué en outre partout où l'utilité en sera reconnue des comités régionaux dont les fonctions consistent :

1^o A aider la Direction générale dans l'admission, le classement et l'installation des produits;

2^o A faire connaître dans toute l'étendue de leur action, les règlements concernant l'organisation de l'Exposition, à distribuer les for-

qu'ils proposent. En échange de la garantie d'intérêt qui fonctionnera s'ils sont en perte, offrent-ils à la Ville une garantie de bénéfices équivalente, qui fonctionnera s'ils sont en gain? Jamais de la vie : la Ville les paie, mais n'encaisse pas.

C'est un traité léonin qui doit être repoussé, surtout quand on demande un loyer de l'argent qui n'est nullement en proportion avec la réalité des faits. L'Etat paie 3 % et on trouve qu'il paie trop.

Le loyer de la terre est dérisoire. Dans le Rhône même, que de Compagnies secondaires paient 1, 1 1/2 ou 2 % au maximum à leurs actionnaires? Que sera dans l'avenir le loyer de l'argent, le taux d'intérêt, pour que la Ville puisse ainsi s'engager pendant 60 ans à payer 7 millions sur le taux de 4 %?

Très impartialement, dans notre prochain numéro, nous exposerons le projet de MM. Dumont et Perignon, tel qu'ils le présentent eux-mêmes, mais, dès le début, nous avons voulu formuler nos réserves de principe.

A. NORDUAC.

mules de demandes d'admission, ainsi que tous les autres documents d'ordre utile ;

3° A signaler le plus tôt possible, à la Direction générale, les principaux artistes, agriculteurs et manufacturiers, dont l'admission à l'Exposition semblera particulièrement utile à l'éclat de cette cérémonie.

4° A provoquer l'exposition des produits industriels, agricoles et horticoles de leurs contrées et à organiser le groupement collectif des produits spéciaux qui leur sont propres ;

5° A préparer, s'il y a lieu, par voie de souscriptions ou par toute autre mesure, la création d'un fonds spécial destiné à faciliter la visite et l'étude de l'Exposition aux délégations ouvrières.

ARTICLE IX

Les comités d'organisation locaux et régionaux, les délégués étrangers, entrent en relations directes avec le Conseil supérieur et la Direction générale, qui leur donneront toutes les indications utiles.

ARTICLE X

Les installations particulières, vitrines de galeries, décorations et inscriptions seront faites par les exposants et à leurs frais, ou par leurs délégués, sous la réserve expresse de se conformer strictement, quant aux dimensions, à leur donner, à la topographie générale du plan détaillé par section de l'Exposition qui sera établi sur les indications du Comité d'organisation, aussi bien qu'à toutes les prescriptions qui seront imposées par le même Comité, pour assurer l'homogénéité des sections dans leur aspect. MM. les Exposants devront soumettre en temps utile, le nom des entrepreneurs à qui ils désireraient confier leur installation. Ces entrepreneurs devront être agréés par le Concessionnaire général, qui prendra d'ailleurs toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter ces travaux au nom et pour le compte des exposants qui en feraient spécialement la demande, au moins quatre mois avant l'ouverture.

Le refus par le Concessionnaire, des entrepreneurs de vitrines présentés par les exposants, ne pourra se produire que pour une cause grave ; un recours de ceux-ci sera toujours possible devant le Conseil supérieur qui prononcera en dernier ressort sur leur admission. Le même recours sera toujours ouvert aux exposants dans tous les cas ou des tiers, leurs mandataires à un titre quelconque, devront être agréés par le Concessionnaire.

ARTICLE XI

Des règlements spéciaux dressés par la Direction générale et le Conseil supérieur et approuvés par l'Administration municipale, détermineront les autres conditions relatives à l'admission et au classement des produits, les modes d'expédition, de réception et d'installation, le régime des entrées dans l'Exposition et la formation du Jury des récompenses, qui sera nommé par le Maire de Lyon.

Ces règlements contiendront des dispositions analogues à celles qui furent établies dans des cas semblables pour l'Exposition universelle de Paris en 1889, et pour celles de Rouen, du Havre et de Toulouse.

ARTICLE XII

Toutes les communications relatives à l'exploitation et concernant, soit la location des

emplacements, soit les concessions de toute nature, doivent être adressées à M. J. Claret, concessionnaire général, directeur de l'exploitation, Palais Saint-Pierre.

Les autres communications doivent être adressées à la Direction générale à l'Hôtel de Ville.

ARTICLE XIII

Les dispositions du règlement général que le présent règlement annexe a pour but de modifier sont purement et simplement abrogées.

Lyon, le 1^{er} juillet 1893.

Le Maire de Lyon,

D^r GAILLETON.



COMITÉ D'INITIATIVE & D'ORGANISATION De Paris

Président. — M. LEMOINE, Officier de la Légion d'honneur, Membre de la Chambre de commerce de Paris.

Vice-Présidents. — MM. L. APPERT, Officier de la Légion d'honneur, Président de la Chambre syndicale des verreries et cristaux.

G. MENIER, Officier de la Légion d'honneur, Président de la Chambre syndicale des chocolatiers et confiseurs.

RODANET, Officier de la Légion d'honneur, Membre de la Chambre de commerce de Paris.

H. VIGNERON, Vice-Président de la Chambre syndicale des fabricants français de machines à coudre et des industries qui s'y rattachent.

Secrétaire Général. — M. G. CARRÉ, Ingénieur Hydraulicien.

Secrétaires. — MM. CHARLOT, Officier de l'Instruction publique, Président honoraire de l'Union française de la jeunesse.

GODILLOT, Ingénieur civil.

BICOU, Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur, Electricien.

Trésoriers. — MM. Ch. LEGRAND, Chevalier de la Légion d'honneur, Fabricant de tissus pour ameublements.

PATAY. — Fabricant de fleurs artificielles.

GROUPE II

MM.

ARMENGAUD, jeune, Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur, Conseil pour les brevets d'invention.

D^r BARGEON.

BATIAU (Gustave), Officier de l'Instruction publique, Publiciste, etc.

BERNARD (Salvador), Officier d'académie, Secrétaire de la rédaction du *Journal Officiel*.

CHASTENET, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Directeur du contentieux à l'Exposition de 1889.

CHEVILLE (M. G. de), Chevalier de la Légion d'honneur, Publiciste, Rédacteur au *Temps*.

DARCEL (Henri), Officier d'académie.

ESMÉNARD (D^r), Ingénieur civil des mines, Rédacteur en chef du *Génie Sanitaire*.

KINSBOURG. — Négociant, Commissionnaire.

VINCENT (Max.), Avocat.

D^r MONIN (E.), Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, Secrétaire général de la Société française d'hygiène.

GROUPE III

MM.

BLUM (Fernand), Officier d'Académie, etc., Membre du Comité supérieur et du Comité consultatif de l'Exposition permanente des colonies.

BORJA-DE-MOZOTA, Chef du service administratif du *Bureau Véritas*.

CAMBOURG (Baron de), Membre du Conseil supérieur des Colonies, Délégué de la Réunion.

FAUCON, Chevalier de la Légion d'honneur, etc., Secrétaire du Comité supérieur de l'Exposition permanente des Colonies.

FILIPPINI (Pierre), O. **, Agent commercial du gouvernement de la Cochinchine.

LECLERT (Emile), Officier de la Légion d'honneur, ancien Ingénieur de la Marine, Administrateur des mines, fonderies et forges d'Alais et de la Société des ateliers et chantiers de la Loire.

LE COUSTELLIER, Officier de la Légion d'honneur, Manufacturier.

POULAIN, Chevalier de la Légion d'honneur, etc., Membre du Conseil supérieur des Colonies, Délégué de l'Inde-Française.

GROUPE IV

MM.

ATTOUT-TAILFERT, Conseiller municipal, Président de la Chambre syndicale des fabricants et négociants en appareils, produits et fournitures pour la photographie.

BALLU (Georges), de la maison Belfond, lithographie.

D^r BEURNIEQ, Professeur de l'Enseignement orthopédique, ancien Chef de clinique de la Faculté de Médecine de Paris.

BLONDEL, Chevalier de la Légion d'honneur, maison Erard, Facteur de pianos.

BOUSSOD (Jean), maison Boussod et Valadon (ancienne maison Goupil), estampes, impressions d'art.

DESVERNAY (maison Desvernay et C^{ie}), petits-fils et successeurs de Conté.

DOIN, Chevalier de la Légion d'honneur, Libraire-Editeur.

GAVEAU (Edm.), Officier d'académie, etc., de la maison Gaveau frères, Facteur de pianos.

LAHURE (Alexis), Imprimeur-Editeur, Vice-Président de la Chambre des imprimeurs.

D^r LANTÈRES, Officier d'académie, etc., Médecin-Adjoint du Ministère des affaires étrangères et de la Préfecture de police.

LAYUS (Lucien), de la maison Le Vasseur et C^{ie} Editeur.

LECÈNE (Hippolyte), Officier de l'Instruction publique, Adjoint au maire du 13^e arrondissement de Paris, Imprimeur-Editeur (maison Lecène-Oudin et C^{ie}).

LYON (Gustave), Chevalier de la Légion d'honneur, maison Pleyel, Wolf et C^{ie}, Facteurs de pianos.

PANNIER, Editeur, imagerie religieuse.

PIGIER, Officier d'académie, Directeur de l'École pratique de commerce et de comptabilité.

MATHIEU (Raoul), Chevalier de la Légion d'honneur, fabricant d'instruments de chirurgie.
 THIBOUVILLE-LAMY, Officier de la Légion d'honneur, Membre de la Chambre de commerce de Paris, Président de la Chambre syndicale des fabricants d'instruments de musique.
 WICKHAM, Chevalier de la Légion d'honneur, Adjoint au maire du 2^e arrondissement de Paris, Chirurgien herniaire.

GROUPE V

MM.

BLAZY (Léon), Chevalier de la Légion d'honneur, Président de la Chambre syndicale du commerce des laines.
 BESSAND, Officier de la Légion d'honneur, Manufacturier, vêtements confectionnés.
 DUCHER (Hippolyte), Président honoraire de la Chambre syndicale des tailleurs sur mesure.
 HELBRONNIER (Alphonse), Chevalier de la Légion d'honneur, Manufacturier, Président de la Chambre syndicale des fabricants d'équipements militaires.
 JACQUEMARD (A.), Président de la Chambre syndicale des chapeaux de paille et feutre pour dames et fournitures pour modes.
 JAVAL, Parfumeur (maison Houbigand).
 KINSBOURG, Négociant, Commissionnaire.
 LE COUSTELIER, Officier de la Légion d'honneur, Manufacturier.
 PETIT (Auguste), Vice-Président de la Chambre syndicale de l'industrie des chevaux.
 RÉVILLON, Chevalier de la Légion d'honneur, fourrures.
 ROUSSET, Fabricant de chaussures.
 SIMON, Président de la Chambre syndicale des confectionneurs.

GROUPE VI

MM.

BRUN-COTTAN frères, bronzes, serrurerie et cuivrierie d'art.
 CHENAILLIER, orfèvre.
 CHEVRIE (A.), Président de la Chambre syndicale de l'ameublement.
 DAMON (Alfred), Chevalier de la Légion d'honneur, fabricant de meubles d'art.
 DASSON (Henri), Officier de la Légion d'honneur, fabricant de meubles d'art.
 DUPONT (A.), Chevalier de la Légion d'honneur brosserie, tabletterie.
 FAURÉ-LE-PAGE, Chevalier de la Légion d'honneur, Armurier.
 GARNIER (Paul), Officier de la Légion d'honneur, ingénieur-horloger de la marine et des chemins de fer.
 GASTINNE-RENETTE, Chevalier de la Légion d'honneur, président de la Chambre syndicale de l'industrie et du commerce des armes, munitions et articles de chasse.
 HAAS (jeune), Chevalier de la Légion d'honneur, etc., horlogerie, bijouterie.
 LEMARIEY, fabricant d'éventails et d'écrans artistiques.
 MAES, Chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Chambre de commerce de Paris, manufacturier.
 MAUREY-DESCHAMPS, Président de la Chambre

syndicale de la brosserie.
 QUIGNON (fils), sièges, ébénisterie, sculpture.
 SANDOZ (Roger), Officier d'académie, horlogerie, bijouterie, joaillerie.
 TAILLARDAT, céramiste.
 THIERRY (Gustave), Chevalier de la Légion d'honneur, céramiste.
 VIDIE (James), Vice-Président du Syndicat de la Céramique et de la Verrerie.
 (A suivre).



CHRONIQUE
 DE L'EXPOSITION

L'inauguration de la Coupole

Rour qui reste une semaine sans rendre visite aux travaux de l'Exposition, leur degré d'avancement éblouit littéralement.

On ne peut se faire une idée de la prodigieuse rapidité avec laquelle les nervures de fer se croisent et s'entre-croisent, reliant les fermes et faisant une cloche inébranlable de ces poutres de fer qui reposent sur une base étroite, qu'on dirait frêle même, si l'expérience ne démontrait le contraire.

Et voilà qu'en rien de temps d'autres ouvriers ont posé des planches sur les mailles de ce filet, et voilà que le dôme est bientôt entièrement couvert.

Au-dessus de la surface blanche — et encore immaculée, grâce à la sécheresse — de la coupole, s'élève déjà le campanile. Les ouvriers ont eu le soin de le surmonter d'un drapeau qui, vu d'en bas, semble l'un de ces emblèmes en raccourci qu'on donne parfois aux apprentis patriotes de 3 à 5 ans. Et, pourtant, les dimensions de ce drapeau sont imposantes, mais la hauteur est telle qu'il perd de son prestige.

On peut donc prévoir, sans crainte de se leurrer, l'achèvement du dôme central comme certain pour fin septembre.

On sait que la ville de Lyon a décidé de célébrer cet achèvement par une grande fête qui aura lieu les premiers jours d'octobre.

L'idée est de tous points excellente; le commerce lyonnais en retirera un profit immédiat et l'Exposition y gagnera une réclame gigantesque et productive.

Ce sera la première récompense donnée aux efforts si nombreux, si louables des différents Comités ou groupes; ce sera la consécration, en quelque sorte, d'une œuvre qui rencontre toujours quelques sceptiques; ce sera le point de départ d'un irrésistible élan de la foule; ce sera, pour M. Claret, une satisfaction bien douce de voir toutes les autorités, tous les industriels, tous les commerçants, tout le peuple encore, en admiration devant cette merveil-

leuse construction dont la majesté imposante fait frissonner et donne le vertige.

En effet, cette inauguration du bâtiment principal va devenir le point de départ d'une nouvelle campagne.

Voir surgir de terre des constructions dont on ne devine encore ni l'importance, ni la forme, ni la destination, cela n'est pas d'un intérêt indiscutable pour chacun; mais être convié à constater de *visu* un des plus beaux tours de force de l'industrie moderne, cela ne laisse pas que d'impressionner.

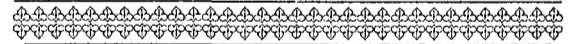
Bien entendu, les fêtes que l'on va organiser devront avoir un éclat particulier. Il faut que toutes nos Sociétés musicales ou de gymnastique se groupent et défilent, de Bellecour au Parc, comme pour rendre un solennel hommage à l'architecte qui a conçu de tels plans, à l'entrepreneur qui les a si bien exécutés, à l'ouvrier qui a été le trait d'union entre l'intelligence et la matière; à la ville de Lyon, qui a favorisé l'éclosion d'une telle œuvre; à M. Claret, le concessionnaire général, qui a risqué sa fortune pour l'honneur d'avoir préparé à Lyon une source de gloire et de profits.

Cette fête amènera à Lyon une foule innombrable qui partira bien convaincue de la réussite future de notre Exposition. Voit-on d'ici quel élément puissant de publicité vont fournir tous ces spectateurs enthousiasmés? Chacun dans sa sphère alors, mènera, au profit de notre œuvre, une propagande active. Puis la presse portera, à tous les coins de France, les échos de cet enthousiasme, de cette admiration.

Alors ceux qui auront encore hésité à exposer seront pris dans l'élan général et l'on constatera bien vite une recrudescence des demandes de terrain. Quant à la foule, son siège sera fait, et l'Exposition y aura donc doublement gagné au point de vue matériel comme au point de vue moral.

Nous attendons patiemment ce jour d'inauguration partielle, comme nous attendons avec confiance le verdict des visiteurs qui iront s'entasser sous l'immense coupole.

Laurent CHAT.



L'EXPOSITION DE LYON
 ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE

Un de nos confrères étrangers, qui s'occupe exclusivement des Expositions, publie sur celle de Lyon l'intéressant article suivant :

« Nous avons enfin des renseignements sur l'Exposition internationale qui s'organise à Lyon pour l'année prochaine et ils sont tout à l'avantage de cette vaste entreprise.

« Nous avons dit que l'exposition de Lyon serait internationale; la publicité qui a été faite

autour de cette entreprise n'a pas été assez considérable pour que, dès maintenant, on puisse juger de l'importance qu'acquerra l'exposition de Lyon au point de vue international ; néanmoins, il n'y a pas encore de temps perdu pour engager les pays étrangers à participer à l'exposition, mais il faut se hâter, car les industriels sont sollicités de toutes parts et le bouillon qu'ils viennent de boire à Chicago n'est pas fait pour les encourager. Si donc les organisateurs de l'exposition de Lyon veulent avoir une section étrangère bien remplie, nous les engageons à annoncer partout, au moyen des affiches et des journaux, quel est le but de l'exposition, son patronage, son règlement officiel, etc., etc. Nous n'ignorons pas que la ville de Lyon et le département du Rhône sont assez importants pour fournir à eux seuls tous les éléments d'une belle exposition ; néanmoins, nous pensons, puisque l'exposition doit avoir lieu, que ce doit être dans d'excellentes conditions et après s'être assuré le concours des fabricants de toute la France d'abord, des producteurs de tous les autres pays ensuite.

« Lyon est, après Paris, la plus grande ville de France, il faut que son exposition soit un triomphe pour le pays autant que pour la cité lyonnaise. A l'œuvre donc, il ne s'agit pas simplement de construire en silence un splendide Palais, on doit informer les intéressés que ce Palais est destiné à recevoir les merveilles de l'industrie de tous les pays, il faut faire les invitations d'usage par tous les moyens que la publicité moderne offre aux organisateurs de grandes entreprises. Il faut qu'on sache dans tout l'univers qu'une Exposition universelle internationale aura lieu à Lyon en 1894 et que le but des organisateurs n'est pas, comme en Amérique, l'exploitation des exposants, mais, bien au contraire, de leur faciliter, par tous les avantages que procure une vaste entreprise, les moyens de faire connaître, apprécier et récompenser loyalement leurs travaux. »

Comme on le voit, notre confrère émet une idée qu'on avait exprimée jadis dans ce journal : la publicité à l'étranger n'a pas été assez considérable.

Aujourd'hui, la situation a changé. Tous nos consuls ont été informés de l'Exposition lyonnaise et doivent, à l'heure actuelle, rivaliser d'entrain pour la formation de Comités locaux et pour le recrutement d'exposants.

Du reste, les nouvelles parvenues à ce jour à la Direction générale laissent prévoir la composition d'une Section étrangère extrêmement brillante.



ÉCHOS

DE L'EXPOSITION

Nos rues.

LE Conseil municipal a voté une somme importante pour la réfection de la place Morand. C'est bien, mais il nous semble qu'il y avait mieux à faire.

Toutes les rues qui partent du cours Vitton pour aboutir au Parc sont pavées de cailloux pointus dignes des temps préhistoriques et des souliers des alpinistes. Or, ces rues, l'an prochain, vont être extrêmement fréquentées. Il faut remédier à ce pavage et ne pas donner aux étrangers une impression trop mauvaise des soins apportés par la Municipalité à l'entretien de nos principales artères.

Les rues Garibaldi, de la Tête-d'Or, Ney, etc., vont déverser à l'Exposition une quantité de visiteurs ; il est de toute urgence d'éviter à ceux-ci un parcours trop pénible qui les éloignerait bien vite de ces voies et qui porterait ainsi un préjudice considérable aux commerçants de ces quartiers.

Et puis, en toute sincérité, une ville comme Lyon devrait-elle en être réduite à n'employer, pour lesdites rues, que ces gâlets démodés sur lesquels on ne peut marcher sans se blesser ?

La gare de la Mouche.

On va prochainement ouvrir la gare de la Mouche — espérons-le du moins — au service des voyageurs. Il faut qu'on se hâte afin que cette gare soit faite pour l'Exposition.

Les voyageurs auront un moyen de locomotion excellent pour se rendre directement à l'Exposition : le tramway de l'avenue de Saxe.

Mais le service de cette ligne est des plus défectueux ; les voitures y marchent avec une désespérante lenteur ; leur nombre en est trop restreint ; les garages ne sont pas assez nombreux.

Que deviennent donc les essais de tramways électriques qu'on a récemment tentés ? Là aussi il faut se dépêcher de faire intervenir une solution qui augmente le nombre des véhicules et active leur vitesse.

Le pont de la Boucle.

Voilà bien longtemps qu'on a promis de faire réédifier ce pont dont l'existence, l'année prochaine, sera de la plus incontestable utilité.

Il y a bien un an que M. Rossigneux donnait les assurances les plus favorables aux délégués des Brotteaux, de Saint-Clair et de la Croix-Rousse, venus pour exposer que ce pont était d'un intérêt général pour différents quartiers de notre ville comme pour les habitants des Charpennes, de Villeurbanne, de Caluire, etc...

Depuis on a dû décider de construire ce pont, je pense ?

Quelques... commodités.

Ne pourrait-on pas, sur tous les quais, à l'occasion de l'Exposition, décupler les moyens... d'épanchement ? Le nombre de ces commodités est vraiment trop restreint et il nous semble que la construction de

nouvelles colonnes décentes ne coûterait pas un prix fou.

Du reste, on pourrait aisément recouvrer les frais d'installation en concédant les murs extérieurs ou intérieurs desdites colonnes, à des agents de publicité qui en cacheraient vite la nudité — pour faire plaisir à M. Bérenger, — sous les réclames les plus multicolores et les plus attirantes.

Il n'y a pas à dire : on trouve, à Lyon, très aisément à boire et à manger ; mais toute médaille a son revers, et le revers de celle-ci n'est pas précisément agréable ni commode.

Et puis, en permettant l'affichage sur ces colonnes, peut-être arriverait-on à protéger les murs de l'intérieur même de la ville de ces affiches qui font toujours croire qu'on va démolir l'immeuble ! Je sais bien qu'on a vendu ces murs, ou plutôt qu'on les a loués à une agence de publicité. Ce qui est fait est fait, mais j'estime qu'on ferait bien mieux d'interdire cet affichage et de construire des colonnes *ad hoc*, comme à Paris, du reste.

Les Pâtisseries à l'Exposition.

Avant que nous ne fussions propriétaires de ce journal, un article y avait été inséré accusant les pâtisseries de mêler à leurs gâteaux tout autre chose que du beurre, de la farine ou de la crème.

L'Union syndicale des patrons Pâtisseries-Confiseurs de Lyon s'est émue de cet article et nous a adressé la protestation suivante, que nous insérons avec plaisir : c'est une satisfaction à laquelle l'Union a tous les droits et qui rassurera pas mal de gourmets en brioches ou pâtés.

Monsieur le Directeur,

Dans votre numéro du 6 août, vous relatez un article intitulé : *Les Pâtisseries à l'Exposition*.

Au nom de la Chambre syndicale des patrons pâtisseries-confiseurs de Lyon, nous protestons énergiquement contre toutes attaques portant préjudice à la considération de notre industrie.

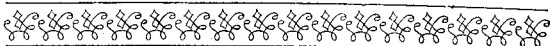
Sans chercher à faire une preuve spontanée de notre juste réclamation, nous vous prions d'insérer dans votre prochain numéro cette note, qui a pour but de porter haut, à la connaissance de nos consommateurs, que toutes maisons de *Pâtisserie* de notre ville, se font, avec devoir, un honneur spécial de n'employer que des matières premières pour toute fabrication.

Veillez, Monsieur, prendre acte de notre protestation et la porter à la connaissance du public.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Le Président :

MONVERNAY.



CHRONIQUE DES EXPOSITIONS

CHICAGO

La Question monétaire et le Commerce français

DANS le dernier article que j'écrivais sur l'exposition de Chicago, j'émettais cet avis que les commerçants qui avaient envoyé là-bas leurs produits ne reviendraient pas bredouilles et enregistreraient sûrement de nombreuses commissions.

Les commandes ont été de deux sortes : les unes sont venues tout de suite après l'ouverture de la « Foire du monde » ; d'autres n'ont été adressées que tout récemment.

L'industrie française, dans la première catégorie, tenait la corde avec un chiffre d'ordres très élevé. Mais à cette époque on prévoyait déjà l'adoption du *bill Wilson* qui, à mon avis, doit jeter une perturbation profonde dans les finances américaines. Voici quelques détails sur les conséquences de ce bill.

En vertu d'une ancienne loi, le trésor américain était tenu d'acheter, annuellement, une quantité d'argent se chiffrant par millions. Cet argent était payé avec de l'or. On comprend alors que l'immense ressource du trésor américain soit presque exclusivement en argent et que l'or en soit quasiment exclu.

Le bill Wilson enlève au trésor cette obligation d'achat, afin que l'argent en caisse se remplace progressivement par de l'or. C'est, en quelque sorte, la substitution de l'étalon d'or à l'étalon d'argent.

Mais les industriels français — et nos commerçants lyonnais principalement — hésitèrent longtemps à livrer les commandes qu'on leur avait adressées, parce qu'ils se demandaient si cette immense somme d'argent à remettre sur le marché — alors que ce métal a déjà perdu un tiers de sa valeur — n'allait point encore porter un coup terrible à cette baisse *inenrayable* et ébranler les plus forts crédits.

Ils tardèrent donc à livrer les ordres reçus, et ce n'est que sur des nouvelles plus rassurantes qu'ils expédièrent leurs produits.

(Ces nouvelles plus optimistes consistaient en cette assurance donnée que le krach qui s'ouvrirait inévitablement porterait sur les maisons de banque ou de crédit, mais n'atteindrait pas le haut commerce américain, ou tout au moins ne l'atteindrait pas suffisamment pour lui faire perdre pied.)

— Voyons la seconde catégorie d'ordres :

Oh ! là, mes amis, on ne marchandait

ni sur le prix, ni sur la quantité minimum à commander, ni sur l'époque de la livraison. On achetait, on achetait encore, on achetait toujours et l'on donnait comme référence une banque d'escompte très importante, disait-on.

Pour ces commandes-là, notre pays ne tenait plus la corde. On avait mieux aimé tabler sur la... naïveté des Allemands, ou sur la hardiesse de nos amis les Belges.

Or, beaucoup d'Allemands ont expédié — pensez-donc : il y a à Chicago près de 200,000 Allemands sur 500,000 habitants que compte la ville ; — les Belges, malgré leur esprit aventureux en matière commerciale, se sont méfiés et n'ont été dupés que pour des sommes insignifiantes.

Quant à nos compatriotes, ils n'ont pas mordu à l'hameçon. Ceux qui ont expédié ont adressé leurs colis au Consul de France — et leurs envois sont revenus depuis ; — à Lyon, on a fait mieux : rien n'est parti. C'est qu'il n'est pas facile, même aux Américains, de voler nos fabricants. La soierie dispose d'environ 30,000 fiches de renseignements constamment vérifiés ; et qui n'est pas sur la liste des *bons crédits* ne recevra jamais pour un sou de marchandises.

La morale de l'histoire est qu'il faut se défier de ces aventures lointaines qu'on a le toupet d'appeler des expositions et qui ne sont, en Amérique, que le prétexte légal à des vols, des abus de confiance.

Exposons donc nos produits dans la Mère-Patrie et ne disséminons pas nos efforts dans des contrées lointaines qui ne nous offrent comme certains que des déboires.

A présent, je dois à la vérité de déclarer, sur la foi d'un renseignement que vient de me fournir un commerçant, retour de Chicago, que les expositions les mieux réussies, les plus importantes et les plus visitées sont celles de *Limoges*, avec une merveilleuse collection céramique, et de *Lyon*, avec la richesse incomparable des produits de sa principale industrie.

Encore, est-ce par politesse que je cite Limoges auparavant. Cela doit nous causer une grande joie, quand bien même cela ne devrait rien nous rapporter. Il est des succès moraux qui valent mieux que les succès de négoce : les premiers, au moins, n'ont pas d'escrocs ou d'insolvables.

L. C.

Exposition universelle d'Anvers.

En ce moment, l'Exposition d'Anvers fait peu parler d'elle ; c'est la période de recueillement, ses organisateurs attendent tranquillement les résultats des formidables envois de circulaires qui ont été faits dans le monde entier. Les travaux, eux, ne dis-

continuent pas et l'on peut compter qu'avant l'arrivée de l'hiver tous les travaux extérieurs seront terminés.

En ce qui concerne les adhésions, elles arrivent au siège de l'exposition avec une grande régularité et beaucoup d'ensemble de la part des producteurs belges. Pour les autres pays, comme les demandes d'exposer doivent être adressées aux commissions diverses qui ont été nommées officiellement, nous ne pouvons donner rien de définitif ; pourtant nos renseignements particuliers nous permettent de dire que les plus grandes maisons étrangères ont demandé d'ores et déjà à participer à l'Exposition. Parmi ces demandes des pays étrangers, l'Allemagne vient en tête, puis l'Autriche et l'Italie. La Russie se propose d'organiser une belle section, mais ce n'est encore qu'à l'état de projet. Les Pays-Bas demanderont un emplacement plus considérable que celui de 1885 ; quant à la France, malgré sa participation simplement officieuse, elle comptera parmi les plus importantes sections de l'Exposition d'Anvers.

Exposition universelle à Constantinople.

Nous avons demandé des renseignements sur cette Exposition, qui nous paraissait problématique. Il paraît que le Sultan y tient absolument et qu'il a nommé déjà la commission chargée de recueillir les fonds pour commencer les travaux. La date décidée pour l'ouverture de cette Exposition serait définitivement 1895. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire, car elle doit les intéresser vivement, du moment que l'entreprise est définitive.

SOLUTION de BI-PHOSPHATE de CHAUX
DES
FRÈRES MARISTES
de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)

Cette Solution est employée avec succès pour combattre les Scrofules, la Débilité générale, le Ramollissement et la Carie des os, les Bronchites chroniques, les Catarrhes invétérés, la Phthisie tuberculeuse à toutes les périodes surtout aux 1^{er} et 2^e degrés, où elle a une action décisive. Elle est recommandée aux enfants faibles, aux personnes débiles et aux convalescents. Elle excite l'appétit et facilite la digestion. — 20 ANS DE SUCCÈS.

5 FRANCS LE LITRE ; 3 FRANCS LE 1/2 LITRE
Exiger les signatures: L. ARSAC & F^{rs} CHRYSOGONE
Notice franco. — Dépôt dans les Pharmacies.

ON DEMANDE

aux constructeurs désireux d'exposer des chalets rustiques ou autres, d'en faire part à l'Office lyonnais des Exposants, 79, rue de la République, qui trouverait des locataires pour utiliser ces constructions.

TRAVAUX EN BATIMENTS

P. BOIRON

Entrepreneur de Peinture, Plâtrerie, Enseignes
Décor.

COLLAGE DE PAPIERS MARBRE ET FAUX BOIS

3, Grande rue de la Croix-Rousse, 3

— LYON —

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLAQUES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

A. LUMIÈRE & SES FILS

Grand Prix, Exposition universelle de Paris 1889. — Capital : 3.000.000 de francs.

Usines à vapeur : **Cours Gambetta et rue St-Victor**
(Monplaisir-Lyon)

PRIX DES PLAQUES

9x12	9x18	11x15	12x16	13x18	12x20	15x21	15x22
3 fr.	4 fr.	4 fr.	4.20	4.50	5 fr.	6.75	7 fr.
18x24	21x27	24x30	27x33	30x40	40x50	50x60	
10 fr.	14 fr.	18 fr.	22 fr.	32 fr.	55 fr.	80 fr.	

PLAQUES ORTHOCHROMATIQUES

PAPIER au CITRATE d'ARGENT
pour l'obtention d'épreuves positives
par NOIRCISSEMENT DIRECT

Dépôt chez tous les principaux Marchands de Fournitures photographiques.

DÉVELOPPEURS

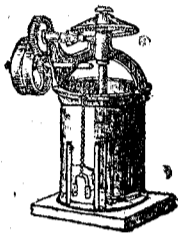
DIAMIDOPHÉNOL
SULFITES DE SOUDE
Anhydre et cristallisé.
PARAMIDOPHÉNOL

J. DELACQUIS

CONSTRUCTION MÉCANIQUE (Brevet S. G. D. G.)

3, rue du Château, 3 (près le cours Gambetta), LYON
18 MÉDAILLES OR ET ARGENT

Fournisseur de l'Etat et des Hospices civils



Matériels complets pour entrepreneurs : BÉTONNIÈRES circulaires à grand travail, nouveau système Br. S. G. D. G.; pour béton, chaux, ciment et mâchefer. — Echelles d'engins, treuils, broyeurs à mortier, voies portatives, wagonnets, monte-charges, locomobiles, etc.; charpentes en fer et fonte, réservoirs en tôle. — Spécialités de pompes à manège pour l'arrosage, pompes à main de tous systèmes et de toutes profondeurs. — Presse, au pressoir à vis ou hydrauliques, pour l'agriculture ou l'industrie.

TRAVAUX ET INSTALLATION D'USINES DE TOUT GENRE.



La Source CACHAT

Se vend en bonbonnes de 10 et 25 litres, au

Dépôt central d'ÉVIAN,

4, place des Archers,

LYON.



B. BUFFAUD * † & T. ROBATEL

Constructeurs, — 29, chemin Baraban, LYON

SPÉCIALITÉ DE MACHINES A VAPEUR

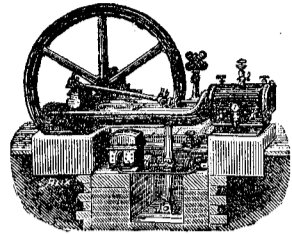
APPAREILS DE TEINTURE, POMPES, ESSOREUSES

Installation de Brasseries, Fabriques de produits chimiques, d'extraits de bois, de pâtes alimentaires, Minoteries, Blanchisseries, Tréfleries, Scieries de pierres, etc., etc.

18 Premiers Prix

Quatre Diplômes d'honneur.

Décorations François-Joseph et Légion d'honneur.



FOURNISSEURS des

Gouvernements

FRANÇAIS & RUSSE

et

des plus grandes

MANUFACTURES

TRAMWAYS A VAPEUR

FUNICULAIRES

MACHINE HORIZONTALE

Nouveau modèle avec cylindre à enveloppe de vapeur, détente variable par le régulateur. — Forcés de 2 à 150 chevaux. Grande régularité de marche. Economie de combustible.

ÉCLAIRAGE

Électrique

MANUFACTURE D'APPAREILS

POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Éclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER

LYON, — Rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ
Depuis 250 francs.

CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS

Seuls dépositaires pour Lyon et la région des LAMPES GAZO-MULTIPLEX.

CONSTRUCTION DE VOITURES DE LUXE, DE COMMERCE, TRAMWAYS ET WAGONS DE CHEMIN DE FER. — MAISON FONDÉE EN 1857.

GUILLEMET + Membre du Jury. Hors-concours à plusieurs Expositions.

15 Premiers Prix, 4 Grandes Croix de mérite. — Grands Prix. — 5 Diplômes d'honneur. — 8 grandes Médailles d'or ou de 1^{re} classe.

LYON, 32-34, rue de Marseille, 32-34, LYON

Fournisseur des principales compagnies de Tramways, Omnibus, Chemins de fer, Petites voitures, etc., etc.

Immeuble et Propriété 2.000 mètres environ s'exploite café-restaurant, jardin, terrasse, jeux de boules. Le tout bien agencé. P. 32.000 fr.

Immeuble à Saint-Just quatre étages sur caves voûtées pierre et pisé, 30 pièces, 6 fenêtres façade. Prix 37.000 fr. Rap. net, 2.000 fr.

A vendre près gare, propriété composée de maison d'habitation, 3 pièces, écurie, fenil et cave, plus 28 arcs séparés, plantés en asperges et vignes. Rapport annuel, 1.000 fr. Pr. 10.000 fr.

Vaste Propriété de rapport et d'agrément, à la Pape, 1 hectare 1/4 environ, vignes, arbres à fruit, aspergères, droit de pêche et chasse gardée. P. 40.000 fr.

Propriété à Fribourg (Suisse), maison de 12 pièces, construction moderne, 2 maisons de fermier, moulins, scieries, forte chute d'eau. prés et terres, forêts. Rap. net, 6.500 fr. Prix, 130.000 fr.

AGENCE DUFFET
7, place des Jacobins, Lyon

VENTE DE FONDS DE COMMERCE PROPRIÉTÉS, IMMEUBLES, INDUSTRIES

Cabinet d'affaires à Marseille. Prix, 10.000 f. Bénéf. 6.000 f.

Distillerie région Rhône, ville ouvrière très importante. Pr. 9.000 f. 1/2 de sa valeur. On peut tripler les affaires.

Grand Bazar à vendre, ville importante (Loire). A Lyon. 3 autres bazars donnant gros bénéf.

Affaire unique p. 1/2 rentier. Fabr. de stores sans connaissance spéciale. 6 000 f. net p. an.

Belle Epicerie ancienne clientèle sérieuse, passe 100 pièces quitte décès de la dame. Prix, 6 000 f. Belle occasion.

Hôtel affaire très avantageuse, ville importante du centre, fréquentée par MM. les voyageurs de commerce. Prix, 350.000 f.

Rien à risquer en achetant Bureau dépendant de l'administration avec 5.000 f. Rapport net, 3.000 fr. Affaire avantageuse.

Bureau administratif, existence 115 ans. 6 fortunes. Fait 6 à 8 000 f. bénéf. net p. an. Pas de perte possible. Tout payé 1 mois d'avance avec 10.000 f. comptant.

Vienne Café-Billard, matériel marbre. Tenu 3 ans par vendeur. Fait 35 f. Loy, 900 f. Cesse commerce.

Immeuble rapport net, 2.700 fr. Pr. 24.000 f.

AUTRE, sur quai. Rap. 1.500 f. Pr. 27.000 f.

AUTRE. Rapport net, 1.500 fr. Pr. 25.000 f.

CROIX ROUSSE, Rap. net, 770 f. Pr. 11.000 f.

SUR HOSPICES. Rap. 1.000 f. Pr. 7.000 f.

Reconstitution de tout capital, Amortissement de capitaux, Rentes viagères, Retraite pour la vieillesse.

LA PRÉVOYANCE

Société mutuelle d'assurances pour la Reconstitution des Capitaux

SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

LYON — 32, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32 — LYON

TARIF A. — Police de 5 fr. au comptant, ou de 6 fr. à terme, remboursable à 100 fr. — *Sic répartition* de remboursement ont lieu chaque année : 10 janvier, 10 mars, 10 mai, 10 juillet, 10 septembre, 10 novembre.

VERSEMENTS MENSUELS		ou versement unique comptant	Donne droit à	Et assure un capital de
P ^r 60 mois	ou P ^r 30 mois			
1 fr.	1 fr.	25 fr.	5 pol.	500 fr.
2 »	2 »	50 »	10 »	1.000 »
5 »	5 »	250 »	50 »	5.000 »
25 »	25 »	1.250 »	250 »	25.000 »
50 »	50 »	2.500 »	500 »	50.000 »
100 »	100 »	5.000 »	1.000 »	100.000 »

NOTA. — Par une combinaison spéciale, toute personne peut, moyennant un versement unique de mille francs, s'assurer à elle et aux siens un capital de cinquante mille francs, et par un versement unique de deux mille francs, s'assurer cent mille francs.

OFFICE LYONNAIS DES EXPOSANTS

Directeur : A. CAUDRON

79, Rue de la République, 79

Se charge, à des prix modérés et à forfait, de la représentation générale des commerçants et industriels à l'Exposition de Lyon, et de toutes les demandes relatives à leur participation à l'Exposition.

L'OFFICE LYONNAIS se charge également de la représentation des exposants vis-à-vis du Jury.

Dans les traités à forfait, sont comprises la prise et la remise en gare des objets à exposer.

LES ANNONCES, RÉCLAMES ET AVIS DIVERS

Sont reçus : 79, rue de la République, à l'entresol.

Trévoux. — Imprimerie J. JEANNIN (Succursale à Châtillon-sur-Chalaronne).

« LYON - EXPOSITION »

Le Gérant : A. RIBAUD.